

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD122

présenté par
Mme Couillard, rapporteure

ARTICLE 11

À l'alinéa 17, supprimer les deux occurrences des mots :

« de transport ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.